



Association gestionnaire de

l'**ESAT Trait d'Union**,
de la **Résidence Les Tulipiers**
et du **SAVS-SAMSAH**

Siège de l'Association

Z.I. Est - 14 rue Manfred Behr
68250 ROUFFACH
03 89 49 50 45

association@sante-mentale-alsace.fr
www.sante-mentale-alsace.fr



ESAT Trait d'Union

(Etablissement et Service d'Aide par le Travail)

- Site n°1 : Zone Industrielle
14 rue Manfred Behr - 68250 ROUFFACH
- Site n°2 : Moulin de Sundheim
29 rue du 4e RSM - 68250 ROUFFACH
03 89 49 50 45

Résidence Les Tulipiers

(Foyer de vie - Foyer d'hébergement pour travailleurs)

- 68 rue de Kingersheim - 68270 WITTENHEIM
03 89 52 67 58

SAVS-SAMSAH

(Service d'Accompagnement à la Vie Sociale -
Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes
Handicapés)

- 56 Grand Rue - 68100 MULHOUSE
03 89 51 39 09

LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Les établissements et services de l'association Santé Mentale Alsace accompagnent des personnes en situation de handicap psychique présentant des troubles psychiques ou maladies psychiques telles que la schizophrénie et les troubles bipolaires.

LE HANDICAP PSYCHIQUE

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose une définition du terme de handicap et confirme par la même le handicap psychique comme un handicap différencié du handicap mental.

Ainsi, l'article 2 : « Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société, subie dans son environnement par une personne, en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Le handicap psychique est un handicap qui touche la personne dans son élan vital, dans son intégrité et se manifeste par de multiples freins qui empêchent la réalisation d'une vie ordinaire. Paradoxalement, la personne en situation de handicap psychique dispose de potentialités qui parfois s'expriment dans un désir d'épanouissement personnel dont seuls le temps, les soutiens ajustés et souples apportés par des proches et des professionnels, associés à une démarche de soins continue, permettront l'expression durable et la réalisation.

NOS VALEURS

L'association pose les fondements de valeurs communes dans lesquelles s'inscrivent les interventions des professionnels des établissements et services. Ces valeurs viennent étayer la mission d'insertion socio-professionnelle des structures d'accueil et d'accompagnement de personnes en situation de handicap psychique.

Ayant à l'esprit la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, l'association affirme la liberté et l'égalité de tous en droits et en dignité, sans distinction aucune. Elle reconnaît la primauté de la personne ; en ce sens, la personne en situation de handicap psychique ne peut être réduite à son handicap.

La réhabilitation psychosociale est, pour l'association, le principe d'intervention dédié aux personnes en situation de handicap psychique.

Le respect

C'est garantir à la personne accueillie le respect de ses droits, de sa dignité et de sa capacité de décider et d'agir.

La relation de confiance

C'est proposer un cadre d'accueil et de travail adapté et sécurisant.

C'est adopter une posture bienveillante qui favorise l'expression des besoins et attentes de la personne.

Une responsabilité partagée

C'est rencontrer la personne pour identifier ensemble ses difficultés, ses capacités et définir sa demande afin de négocier les objectifs de l'accompagnement. C'est permettre à la personne de reconnaître sa disponibilité au changement et soutenir sa capacité à agir, à être maître de ses choix afin d'exercer sa citoyenneté. C'est construire ensemble le projet d'accompagnement, procéder si besoin aux ajustements nécessaires et partager la responsabilité des actions entreprises.

Le faire ensemble

C'est initier le lien et collaborer avec les familles et les proches de la personne ainsi que les acteurs du champ social, médico-social et sanitaire, afin de permettre l'aboutissement du projet.

La promotion de l'inclusion

C'est communiquer sur les particularités du handicap psychique pour lutter contre les phénomènes de stigmatisation au sein de la société civile et partager les expériences professionnelles.

NOS MISSIONS

L'association soutient le principe d'inclusion sociale des personnes en situation de handicap psychique en développant d'une part son expertise médico-sociale par la prise en compte continue et juste des spécificités du handicap psychique, et d'autre part en gérant des services qui concourent au maintien et au renforcement de la santé psychique et physique des personnes accompagnées, à l'insertion par le travail ou le logement et à l'accompagnement d'une vie au sein de la cité.

ESAT, le travail protégé

- Une activité à caractère professionnel adaptée dans un cadre sécurisant
- Un soutien médico-social
- Une évolution vers le milieu ordinaire
- La pérennité de l'activité économique

FOYERS, l'hébergement

- Un hébergement adapté, un lieu de vie digne et sécurisé
- La vie en collectivité respectant les libertés individuelles
- Un soutien dans les actes de la vie courante
- Des activités éducatives et de loisirs

SAVS-SAMSAH, l'accompagnement à domicile

- Un accompagnement médico-social
- Une expertise dans le cadre du dispositif PCH
- Une plateforme ressource dédiée aux acteurs du champ social, médico-social et sanitaire